



Stationnement devant mon garage dans une cour privé

Par **julie 69**, le **11/12/2011** à **18:02**

Bonjour Je viens d'acheter une maison située dans une cour privé qui ne m'appartient pas donc j'ai un droit de passage pour accéder à ma maison. J'ai un garage et les habitants de l'immeuble propriétaire de la cour se gare devant mon garage donc maintenant je me gare devant pour ne plus être bloqué dans mon garage. Le syndic de cette cour m'envoie un courrier me demandant de ne plus me garer devant mon garage car je porte préjudice aux autres habitants ce qui est faux je gêne personne. rnpuis je toujours me garer devant mon garage sans le risque de me prendre un PV ou une mise en fourrière? rnmerci

Par **Marion2**, le **11/12/2011** à **18:43**

Envoyez un courrier recommandé AR au Syndic en disant que vous êtes propriétaire du garage et que vous continuerez à vous garer devant votre garage afin de ne plus être bloquée régulièrement par certains habitants de l'immeuble. rnrnPar ailleurs, mettez un panneau adhésif de stationnement interdit sur la porte de votre garage.